

# La Société d'agriculture de la Généralité de Paris

## Constitution en 1761 et activités jusqu'en 1767

Par Christian FERAULT<sup>(x)</sup>

***C'est le 1<sup>er</sup> mars 1761 que la Société d'agriculture de la Généralité de Paris est créée par un arrêt du Conseil du Roi Louis XV.***

***Ses premiers Membres – « Bureau » – sont très majoritairement des nobles et des ecclésiastiques de haut rang. Des « Associés » sont ensuite nommés dont des « Savants » et quelques praticiens, ainsi que des Correspondants.***

***En 1761 et 1762, son activité est intense et elle commence à publier des Comptes rendus de travaux et quelques Mémoires.***

***Ne disposant guère de moyens, présences et travaux faiblissent rapidement. Elle crée cependant quelques prix et, de fait, les premiers Concours agricoles.***

***Ses Membres, en dépit de la majorité de leur état, demandent à plusieurs reprises au Gouvernement des changements courageux pour augmenter et varier les productions et les produits dont le pays a tant besoin. Sans grand succès cependant. .***

### La Généralité de Paris et son administration

Très étendue et l'une des plus riches du pays, la Généralité de Paris comprend, outre les départements qui forment l'Île-de-France, des fractions de l'Aube, de l'Eure-et-Loir et de l'Yonne. Elle correspond à 22 élections avec des villes périphériques telles que Beauvais, Dreux, Etampes, Nogent-sur-Seine, Senlis et Tonnerre. Depuis 1844, c'est BERTIER de SAUVIGNY<sup>1</sup> qui en est l'Intendant, homme reconnu habile dans toutes les affaires dont il a la charge. Son fils Jean-Louis-Bénigne<sup>2</sup> lui succède en 1768.

Le premier est, en 1787, dans l'Assemblée des notables, faisant partie du Conseil du roi. A eux deux, ils occupent la direction de la Généralité plus de 40 ans.

Le second, par sa fonction et son titre de Surintendant de la maison de la reine est à la fois un haut gestionnaire et un homme de Cour qui figure également dans l'Assemblée des notables. Il disparaîtra tragiquement, assassiné place de l'Hôtel-de-Ville de Paris, en juillet 1789. Il aura eu le temps de jouer un rôle capital dans l'évolution de la Société.

Le Père, proche de BERTIN<sup>3</sup>, de TRUDAINE<sup>4</sup> et de de TURBILLY<sup>5</sup>, se trouve au cœur des échanges d'alors en matière de Sociétés d'agriculture. Le dernier nommé a vu ses efforts couronnés de succès avec la Société de Tours et BERTIN stimule les Intendants des différentes Généralités en leur demandant d'aller de l'avant là où ils sont. BERTIER n'hésite pas et se met à l'ouvrage.

---

<sup>(x)</sup> Directeur de recherche honoraire de l'INRA, Membre émérite et Vice-secrétaire honoraire de l'Académie d'agriculture de France.

<sup>1</sup> Jean-Louis de, Associé de droit en 1763, sorti avant 1788.

<sup>2</sup> Associé-né le 3 septembre 1784 en qualité d'Intendant général des écoles vétérinaires, assassiné le 22 juillet 1789.

<sup>3</sup> Henri-Léonard-Jean-Baptiste, Associé le 29 avril 1761, Associé ordinaire en 1788, Vétéran le 10 novembre 1791, Membre de l'Académie des sciences et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, décédé le 16 septembre 1792.

<sup>4</sup> Daniel-Charles, Associé le 23 avril 1761, Intendant des finances, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 19 janvier 1769.

<sup>5</sup> Louis-François-Henri de MENON, Marquis, Membre du Bureau en 1761, acteur capital de la Société, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 25 février 1776.

## La lettre du 26 février 1761

C'est un écrit de l'Intendant de la Généralité à celui des Finances, s'appuyant sur l'exemple de la Société de Tours, l'informant [c'est nous qui soulignons] qu'« *il s'est formé une Société d'agriculture dans la Généralité de Paris* » et y joignant la liste des personnes devant composer le Bureau de Paris.

Elle est donc constituée par l'Intendant mais n'a pas d'existence légale puisqu'il faut un arrêt du Conseil dont un projet est joint à cet effet. En terminant, BERTIER « *supplie de le faire expédier le plus promptement possible, afin de répondre à l'empressement de ces messieurs* ».

Les affaires vont effectivement aller vite...

## L'arrêt du Conseil du 1<sup>er</sup> mars 1761

L'Intendant des Finances transmet de suite au Contrôleur général qui établit un rapport favorable et le Conseil du roi rend un arrêt en ce sens dès le 1<sup>er</sup> mars. Il est constitué d'un préambule, de trois articles et d'une liste annexée de personnes composant la nouvelle Société.

L'ensemble est réputé *conforme* au projet de BERTIER de SAUVIGNY. Il faut évidemment s'y arrêter.

### ▪ La présentation de l'Ordonnance

Elle part du fait que des *sujets* très empressés « *dans la vue d'encourager les cultivateurs, par leur exemple, à défricher les terres incultes, à acquérir de nouveaux genres de cultures, à perfectionner les différentes méthodes de cultiver la terre [...] se seraient proposés d'établir, sous la protection de Sa Majesté, des Sociétés d'agriculture dont les membres, éclairés par une pratique constante, se communiqueraient leurs observations et en donneraient connaissance au public ; [...]* ». Le Roi, après avoir entendu le rapport de BERTIN et l'avis de l'Intendant de Paris, en son conseil « *a ordonné et ordonne ce qui suit* ».

### ▪ Les articles

Le premier établit la Société « *qui fera son unique occupation de l'agriculture* », composée de quatre Bureaux à Paris, Beauvais, Meaux et Sens, chacun tenant ses séances sur place mais la Société « *ne comp[ant] qu'un seul corps, et ayant séance et voix délibérative dans chacun desdits quatre bureaux* ». Vingt personnes composeront le Bureau de Paris (liste annexée) et dix dans chacun des trois autres « *qui seront désignées* ». L'Intendant de la Généralité de Paris y est le Commissaire du roi, avec voix délibérative.

L'article suivant indique pour chaque Bureau, une assemblée ordinaire chaque semaine au cours de laquelle toute délibération peut être prise « *qu'ils aviseront bon être* ».

Le troisième, enfin, souligne que toutes les délibérations sont adressées au Contrôleur général des finances à fin d'informer Sa Majesté.

Le signataire est PHELYPEAUX<sup>6</sup>.

### ▪ Les Membres du Bureau de Paris

Au nombre de 20, leur liste est ordonnée (voir plus loin). On y trouve 5 ecclésiastiques, tous d'un rang certain, 4 exerçant la fonction de lieutenant général des armées du roi ou de lieutenant des chasses, 1 fermier général, 1 écuyer du roi, directeur des haras nationaux, 6 nobles de haut rang, 2 laboureurs et, en vingtième position, de PALERNE<sup>7</sup>, trésorier général du Duc d'Orléans et ... Secrétaire perpétuel pour le Bureau de Paris.

---

<sup>6</sup> Louis, Comte de SAINT-FLORENTIN, Duc de LA VILLIÈRE, Ministre-Secrétaire d'Etat, Associé le 23 avril 1761, décédé le 27 février 1777.

<sup>7</sup> Jean-Joseph, Membre du Bureau en 1761, Secrétaire perpétuel de 1761 à 1783, sorti avant 1788.

L'ensemble de l'arrêt est notifié de suite à chacun par BERTIN qui y joint une lettre indiquant le programme et le cadre général des travaux.

Monsieur, le roy ayant approuvé l'empressement que plusieurs particuliers des Généralités de Paris et de Tours ont montré de seconder ses intentions et de se former en société pour favoriser le progrès de l'organisation, dans leur province, Sa Majesté a rendu, en son conseil, un arrêt qui les autorise à cet effet; je vous en envoie un exemplaire. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne concouriez aux mêmes vues et que vous ne me mettiez bientôt en état de rendre compte au roy des mesures que vous aurez prises, pour rassembler auprès de vous un nombre de personnes zélées et désintéressées, qui ayant la bonne volonté de s'occuper sérieusement de cet objet. Vous verrez, Monsieur, par la lecture de cet arrêt qu'il n'est question uniquement dans ces sociétés que de la pratique de l'agriculture bien plus que de sa théorie qui peut être traitée séparément et avec beaucoup d'utilité par les Académies qui se proposent de s'en occuper. Sa Majesté verra avec plaisir que ceux des membres de l'Académie qui ont fait une étude particulière et pratique de l'agriculture, deviennent membres de la nouvelle société et que tous fassent réciproquement leurs efforts, pour contribuer à la perfection d'un art le plus utile de tous, puisqu'il est la véritable richesse et la ressource de l'État.

(d'après PASSY, 1912)



**A R R E S T**  
DU CONSEIL D'ÉTAT  
DU ROI,

Qui ordonne l'établissement d'une Société d'Agriculture,  
dans la généralité de Paris.  
Du 1.<sup>er</sup> Mars 1761.  
Extrait des Registres du Conseil d'État.

**R E C U E I L**  
CONTENANT  
LES  
**D É L I B É R A T I O N S**  
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE  
**D' A G R I C U L T U R E**  
De la Généralité de Paris,  
**AUBUREAU DE PARIS.**

Depuis le 12 Mars jusqu'au  
10 Septembre 1761.

**ET LES MÉMOIRES**  
Publiés par son ordre pendant  
le même tems.

Prix 24 Sols Broché.



A P A R I S,

Chez la Veuve D'HOURY, Impr. Lib. rue S. Severin,  
près la rue Saint Jacques.

M. D C C. L X I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

Deux phrases sont à bien noter :

- les Membres doivent rassembler auprès d'eux des « personnes zélées et désintéressées, qui ayant la bonne volonté de s'occuper sérieusement de cet objet », ce qui implique des nominations à venir (de savants et de techniciens),
- l'objet est l'amélioration « de la pratique de l'agriculture bien plus que de sa théorie qui peut être traitée séparément et avec beaucoup d'utilité par des Académies qui se proposent de s'en occuper ». Les choses sont claires, chacun devant être à sa place la plus utile.

Parmi les 20 nommés, retenons en particulier le Marquis de TURBILLY et le Chevalier TURGOT<sup>8</sup> qui joueront des rôles importants et très vite.

### Pourquoi une liste de Membres ordonnée ?

Ainsi que signalé plus haut, le fait que les 20 Membres du Bureau de Paris aient été présentés « sans ordre » avec un dernier nommé Secrétaire perpétuel surprend. On en trouve l'explication à la fin de la première séance fort chargée.

En effet, il est procédé à des élections pour la fonction de Directeur général [Président] qui désignent le Comte de GUERCHY<sup>9</sup>. On en vient ensuite à un tirage au sort afin de déterminer le rang de chacun au sein du Bureau de Paris en vertu de l'article 10 du Règlement. Cela concerne 18 Membres, parmi

<sup>8</sup> Etienne-François, Marquis de SOUSMONS, Membre du Bureau en 1761, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 26 décembre 1788.

<sup>9</sup> Claude-François-Louis RÉGNIER, Comte de, Membre du Bureau et Directeur en 1761, décédé en 1767.

lesquels on va citer pour exemples de TURBILLY arrivé quatrième et le Chevalier TURGOT onzième. Le dernier, PÂRIS du VERNEY<sup>10</sup>, alléguait de sa mauvaise santé pour justifier son refus d'intégrer la Société. Lors de la deuxième séance, le 2 avril 1761, il est remplacé par POTTIER<sup>11</sup>, alors Intendant du commerce.

Deux décisions importantes sont prises ce même jour :

- Le Secrétaire perpétuel doit écrire au Contrôleur général BERTIN, afin de solliciter du roi la possibilité de nommer des Associés,
- Les Correspondants, en nombre illimité, sont à élire mais sans leur accorder ensuite le droit de présence aux assemblées, sauf en cas d'invitation.

## Le commencement des activités

Une première réunion a lieu dès le 12 mars chez l'Intendant. Après le cérémonial de lecture du texte, chacun l'accepta sauf Joseph du VERNEY, démissionnaire pour raison de santé.

A la suite, les 19 délibérèrent du Règlement, préalablement préparé par l'Intendant. Il y avait donc place à une grande initiative de la part des membres. S'exerça-t-elle ? on l'ignore.

Ce Règlement tient en 14 articles dont nous indiquerons l'essentiel des contenus.

Le premier reprend les buts de la Société. Il nous paraît nécessaire de les transcrire afin de bien situer leur teneur dans l'époque : « ...sera d'instruire, principalement par son exemple, ses compatriotes, sur un objet aussi important pour le bien de l'Etat ; d'exciter dans le pays, le goût pour cet art précieux ; d'étudier, par une pratique constante, tout ce qui pourra contribuer à le rendre florissant et de proposer les moyens qu'elle croira les plus propres à l'encourager, ainsi qu'à le faire prospérer ; l'honneur sera la base d'un tel établissement, et l'amour de la Patrie, le seul motif qui l'animera ».

Le programme de travail est clair à partir de ces verbes bien choisis et la belle formule finale sert à montrer que la Société doit se situer bien au-delà des intérêts personnels et partisans. A part le spectre d'activités, on peut oser dire que rien n'a vraiment changé plus de deux siècles et demi plus tard !

Les cinq articles suivants s'appliquent à la division en Bureaux. Même s'il est rappelé que la Société est constituée de membres d'un même corps, est tout de même mentionnée la place du Bureau de Paris appelé « *Bureau général et centre de correspondance* ». Les effectifs sont différents : 20 à Paris – principalement de la noblesse ainsi que déjà indiqué – et 10 en province, avec en chaque lieu un Secrétaire perpétuel. Les séances seront tenues une fois par semaine, dans la même ville et selon un jour convenu auxquelles pourront s'ajouter des *assemblées publiques* destinées à décerner des prix. L'assiduité nécessaire des membres est soulignée : ceux-ci devront s'y rendre « *le plus souvent qu'ils pourront* » et des quorums sont fixés pour pouvoir siéger valablement : 8 à Paris et 5 en province. Ils sont invités à soumettre des *Mémoires* relatifs aux expérimentations qu'ils auront faites et, point capital de liberté académique individuelle, il est souligné que « *chacun s'appliquera à la branche qu'il voudra* ».

Quid d'autres éventuels intervenants ? On les trouve aux articles 7 à 9 ainsi que 13 :

- les citoyens pourront transmettre des *Mémoires* informant de leurs travaux ;
- des *associés* pourront être choisis parmi les régnicoles et aussi à l'étranger, élus à la pluralité des voix, nommés par le Bureau de Paris sur proposition. Ils auront voix délibérative en séance et dans tous les Bureaux quand ils s'y trouveront. Leur nombre n'est pas indiqué ;
- en cas de départ d'un membre du Royaume, le siège sera déclaré vacant et une élection sera tenue.

Le fonctionnement et les responsabilités sont indiqués à la suite :

---

<sup>10</sup> Joseph, Membre du Bureau en 1761, de suite démissionnaire, décédé le 17 juillet 1770.

<sup>11</sup> Membre du Bureau le 2 avril 1761, décédé en 1770.

- l'Intendant de Paris est le Commissaire du Roi des quatre assemblées ;
- la Société correspondra avec toutes celles des différentes Généralités ;
- tous les *Mémoires* seront transmis au Contrôleur général de la Société qui en rendra compte au roi ;
- chaque Bureau aura un directeur élu par ses pairs du même, mais celui de Paris aura le titre de Directeur général de la Société. En cas d'absence en séance, il sera remplacé par le premier membre selon l'ordre d'un tableau dressé chaque année ;
- les Secrétaires seront perpétuels. En cas de vacance, il y aura élection à l'intérieur de chaque Bureau.

Enfin, il est mentionné que tout ce qui n'est pas prévu par ce Règlement sera réglé par la structure [Société et ses Bureaux. Selon quel(s) mode(s) ?], que les vacances débiteront au 15 novembre avec de *petites vacances* durant les quinzaines de Pâques et de Pentecôte *sauf réunions extraordinaires*.

Pour le Bureau de Paris, les séances se tiennent chez l'Intendant, les jeudis de 5 heures du soir à 7 heures et demie.

\*            \*  
\*

La séance se termine « *scientifiquement* » par la lecture d'un *Mémoire* de TURBILLY sur les labours à la bêche et à la charrue.

Ensuite, et c'est très important, il fut décidé que des Correspondants seraient élus, en nombre non limité, sans droit de séance dans les assemblées. Leur « oubli » du Règlement fut donc ainsi réparé.

Au total donc, le nombre d'Associés ordinaires est fixé à 50 entre les quatre Bureaux et ceux des Correspondants et des Membres étrangers non limités. Il n'avait pas été question – pas envisagé ? – de Correspondants étrangers.

Au cours de cette séance, de TURBILLY propose un Programme d'enquête économique et statistique sur l'état de l'agriculture dans chacun des cantons de la Généralité, texte en 54 points montrant **le haut niveau de réflexion** qu'avait la Société pour aborder les questions d'importance, même si aujourd'hui quelques manques bien compréhensibles sautent aux yeux [cette enquête mériterait largement une présentation et l'étude de ses résultats. Un projet à concrétiser].

Au cours de la troisième séance, la Société procède à l'élection de trois Correspondants dont un *laboureur* puis entend un exposé de NAVARRE<sup>12</sup> sur l'agriculture dans son canton de Villeneuve-sous-Dammartin.

### **Des élections telles que projetées**

BERTIER de SAUVIGNY fait les démarches nécessaires auprès du Souverain afin de pouvoir compléter les Associés. La permission est accordée le 14 avril et les nominations ont lieu la semaine suivante, en remarquant qu'il y avait eu auparavant répartition des *Elections* entre les divers Bureaux : par exemple celui de Paris s'étendait, outre Paris, jusqu'à Dreux et Nogent-sur-Seine.

Vingt-sept personnes sont dans ce cas. Chacune porte, comme les Membres du Bureau, un numéro allant de 21 à 47. Qui sont-elles ?

- 2 ministres, placés au début des positions,
- 5 Conseillers d'Etat dont BERTIN et TRUDAINE,
- 4 ecclésiastiques de haut rang,
- 1 médecin,

---

<sup>12</sup> Membre du Bureau en 1761, décédé en 1766.

- 1 fonctionnaire (premier Commis),
- 7 sans précision de fonction dont 4 nobles. Les 3 autres sont-ils des laboureurs ? on l'ignore,
- 3 savants : BUFFON<sup>13</sup>, JUSSIEU<sup>14</sup> et TILLET<sup>15</sup>,
- 5 Membres de l'Académie des sciences dont les 3 précédents et 1 également de l'Académie française (BUFFON).

On a beau examiner les sources, on ne connaît pas les motivations de ces choix et les débats qui ont sans doute eu lieu. Animés ? BERTIER de SAUVIGNY et BERTIN ont dû certainement jouer les premiers rôles. Retenons que parmi les admis, il y a beaucoup de nobles et d'ecclésiastiques ... mais aussi 3 *savants* de premier niveau.

La séance se poursuit par l'élection d'un Correspondant et la lecture d'un *Mémoire* sur l'état de l'agriculture du canton d'Avrainville (près d'Arpajon) par Dom BUSSON<sup>16</sup>, grand prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et ... Membre du Bureau.

La Société est maintenant constituée, au moins pour ses Membres titulaires et en bien peu de temps.

### La suite des travaux

Et l'activité demeure conséquente chaque semaine. Relevons-en quelques-unes particulièrement marquantes :

- le 7 mai, du PLESSIS, ancien lieutenant des Gardes françaises, indique un moyen de préserver le blé de la carie. S'appuyant sur les travaux de TILLET, il préconise des arrosages au lait de chaux avec de fréquents pelletages et précise que la germination ultérieure n'en souffre pas. Des Associés dont TILLET et TURGOT sont chargés de vérifier l'efficacité de ce procédé face à cette « *maladie* » si catastrophique dans ses effets : il est reconnu comme tel ;
- un mois plus tard, l'Intendant de Paris soumet de la part du Roi une demande d'avis sur la question des défrichements et de la manière de les encourager. Les Associés étudient la chose – on peut penser que de TURBILLY fut très actif dans la réflexion – et approuvent l'objectif mais émettent plusieurs remarques d'importance :
  - en cas de défrichement, il faut porter la durée d'exemption des impositions à 18 ou 20 années au lieu des 9 années, afin d'en retirer un maximum de fruits,
  - s'il y a plantation d'arbres, il est nécessaire de voir plus loin que 20 ans,
  - ajouter l'exemption des dîmes est aussi nécessaire et le clergé breton l'a d'ailleurs bien compris, compte tenu de l'importance des landes dans cette région,
  - prévoir une mesure contre ceux qui, profitant de l'aubaine, abandonneraient leurs terres en culture.

Le Contrôleur général fait remarquer une hausse induite des salaires des ouvriers pour laquelle les Sociétaires rétorquent que, la production augmentant, les prix des denrées baisseraient.

Malheureusement, il n'est tenu compte que de l'aspect de non-délaissement des terres auparavant cultivées... La loi est promulguée le 16 août. C'est un bon exemple, en dépit de ses insuffisances, de *saisine* de la Société par le Pouvoir politique.

---

<sup>13</sup> Georges-Louis LECLERC, Comte de, Associé le 23 avril 1761, Associé-né en 1784 comme Intendant des jardins du Roi, décédé le 16 avril 1788.

<sup>14</sup> Bernard de, Associé le 23 avril 1761, décédé le 7 novembre 1777.

<sup>15</sup> Mathieu, Associé le 23 avril 1761, Associé ordinaire en 1788, décédé le 20 décembre 1791.

<sup>16</sup> Membre du Bureau en 1761, décédé en 1766.

- fin juin, la Société examine les causes de la dépopulation des campagnes [260 ans plus tard, on en traite encore !] et les moyens de faire cesser le vagabondage et la mendicité, un thème cher à de TURBILLY (FERAULT et RISSE, 2020) ;
- le 2 juillet, le premier sujet est celui de la division ou non en Sections. Les échanges sont-ils animés ? on l'ignore, mais l'assemblée décide de confier des thèmes à certains Associés. Plusieurs sont gâtés : ainsi de TURBILLY « ... de toutes les Commissions et sur toutes les matières » reçoit, avec d'autres, les grandes cultures, les prairies naturelles et artificielles, les différentes espèces de bestiaux, les volailles, les abeilles et vers à soie, la culture des vignes et la vinification, l'arboriculture forestière et d'ornement, et enfin les défrichements et dessèchements ! Autre exemple, d'OGILVY<sup>17</sup> est référent en grande culture, prairies et arboriculture.

**C'est un tournant, pris rapidement, indiquant déjà la limite des compétences individuelles.**

Dans la même séance, on fait appel à JUSSIEU pour établir une nomenclature des différentes espèces de trèfle ;

- La semaine qui suit, on traite de semences, de semis et de semoirs, avec notamment DUHAMEL du MONCEAU<sup>18</sup>, un ensemble très concret et précis appuyé sur l'idée de ne pas réserver les nouveaux instruments aux seuls grands propriétaires.

Est évoquée aussi la question sensible de l'arbitraire des impositions, la nécessité d'établir la taille réelle et de réaliser enfin des cadastres dont l'urgence de la refonte plus que de révision est impérative. On peut supposer la gêne d'une majorité d'Associés sur ces questions ;

- au cours du mois d'août, la Société élit les Associés sur demande du Bureau de Meaux puis évoque la publication par impression de ses *Procès-verbaux* ainsi que d'une sélection de *Mémoires*. Ce point essentiel a son rayonnement et son utilité est vite suivi d'effet alors qu'elle ne siège que depuis 6 mois ! De plus, la Société ressent le besoin de disposer d'un *domaine* pour y mener des expériences. Le Secrétaire perpétuel rédige un *Mémoire* en ce sens qu'il expédie au Contrôleur général le 1<sup>er</sup> septembre, par lequel il souligne avec force une notoriété accrue s'il y avait une base expérimentale, une superficie suffisante en raison des nombreux objets à traiter, une nécessaire proximité de Paris et ... une exemption de toute imposition.

Il n'y eut aucune réponse en raison de l'état des finances et la demande de la Société fut abandonnée ;

- en début d'automne, les exemplaires du premier volume des *Mémoires* sont prêts et le Contrôleur les fait envoyer à tous les Intendants afin qu'ils fassent créer d'autres associations du même type.

Une année 1761 très fertile en réflexions multiples et appliquées à de nombreux thèmes, principalement végétaux cependant.

## **Des années qui suivent sont moins prolifiques**

En dépit de la bonne volonté de ses Membres, la Société est confrontée, dès l'année suivante, à un double problème : elle ne dispose ni de revenus *sui generis* ni de subventions. Comment faire pour poursuivre son œuvre si bien lancée ?

**Une économie est décidée : il n'y aura pas de publication de travaux et de *Mémoires* et ce, jusqu'en 1785, volume dans lequel un résumé succinct sera délivré. C'est bien évidemment très regrettable et cette absence réduit considérablement l'écho des activités en direction des Sociétés provinciales comme souhaité par le Pouvoir et, par voie de conséquence, *via* notamment les notables à destination des *laboureurs*.**

Néanmoins, les séances reprennent et l'on va en indiquer les thèmes et moments importants.

<sup>17</sup> Baron d', Membre du Bureau en 1761, décédé en 1764.

<sup>18</sup> Henri-Louis, Associé le 23 avril 1761, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 22 août 1782.

Il en va ainsi, à la limite de 1761-1762, du grand chou d'Anjou alors utilisé comme plante potagère et pour les bestiaux durant l'hiver et le printemps, du sainfoin en Dauphiné et dans le Centre et de l'alucite des grains, cause de grands dommages sur les céréales. Le Gouvernement demande à la Société d'étudier cet insecte et de proposer des moyens de lutte, ensemble confié à TILLET et DUHAMEL.

Après une année, leur rapport adressé au ministre est publié sous le titre « *Histoire d'un insecte qui dévore les grains de l'Angoumois* » tandis que la Compagnie rédige des *Instructions* en matière de lutte largement divulguées.

On a précédemment évoqué la loi très décevante, à côté des propositions faites, du 16 août 1761 sur les défrichements. Le Secrétaire perpétuel essaye d'insister auprès de TRUDAINE, mais en vain. Et de plus, cet arrêt demeure méconnu car non enregistré par les Parlements. Aussi, attitude courageuse de la Société, par une lettre au même du 3 août 1762 indiquant que nobles et ecclésiastiques – et ils sont nombreux au sein de la Société – renoncent pour 20 ans à la dîme et à plusieurs impôts « ... *sur les terres que défricheraient leurs vassaux* » et souhaitent que les possesseurs laïques fassent de même, au moins pendant 10 ans.

Résultat : l'assemblée du clergé vote l'exemption de 10 ans et un nouvel arrêt confirme, avec quelques réserves, l'exemption de taille sur les terres défrichées.

Au cours de sa séance du 8 décembre 1763, la Société, qui n'avait pu obtenir du Pouvoir un domaine sur lequel elle expérimenterait, s'adresse directement aux agriculteurs pour cela et selon une forme innovante et habile : elle recueille en son sein, et par souscription, des moyens pour décerner des prix à ceux « ... *qui auraient le mieux réussi dans les recherches qu'elle avait proposées* ». Un peu à la manière des prix décernés sur les domaines de de TURBILLY en Anjou après examen par des jurys élus par les habitants (FERAULT et RISSE, 2020). Deux thèmes sont alors retenus :

- description, causes, effets et guérison des maladies épidémiques et contagieuses des bestiaux,
- qualité et emploi des engrais qui conviennent aux terres, principalement à blé.

**C'est en fait l'origine première des *Concours agricoles* et il faut, à ce titre, rendre hommage à la Société pour cette œuvre participative et rondement menée. On ignore la réaction du Contrôleur général... s'il y en eût une !**

Toujours est-il que celui-ci fait imprimer les programmes et charge les Intendants de veiller à leur répartition la plus large.

Il y avait en conséquence un peu de temps pour réunir les fonds nécessaires aux récompenses – respectivement 600 et 800 livres –, mais le Roi approuva en 1765 et fut le premier des souscripteurs !

En avril de la même année, la Société décerne le prix de 600 livres à un médecin de Bourg-en-Bresse, BARBERET, pour ses travaux sur les maladies des bestiaux mais juge que des compléments s'avèrent nécessaires, d'où un nouveau *concours* à échéance de 1767, doté de 1 200 livres.

BERTIN fait véhiculer la nouvelle information et accompagne ce programme d'appréciations flatteuses sur la Société, en insistant auprès des Intendants sur les initiatives locales et le rôle des Sociétés d'agriculture.

Une unique réponse d'intérêt est reçue en retour émanant de la Société d'Alençon qui propose cinq articles « ... *pour l'encouragement de l'agriculture* ». Tous convergent vers la nécessité de réduire ou éliminer pendant 10 ans certains impôts et taxes afin de favoriser le dynamisme en matière de défrichements et de mise en valeur, de ceux qui en font preuve et en ouvrant la possibilité à « *des terrains appartenant au roy* » et en demandant de trouver une solution face aux propriétaires ayant quitté la campagne pour la ville et qui se retrouvent payer moins qu'avant en raison de réglementations injustes mais que ceux-ci savent utiliser.

Un *Mémoire* bien documenté est établi par la Société puis transmis à BERTIN pourtant Associé et un peu agronome. Mais celui-ci a des objections de Cour et le texte met en jeu trop d'intérêts et de

privilèges. A sa lecture, le Contrôleur général écrit de façon lapidaire en marge du texte : « *N'y a pas lieu de garder le mémoire* ». L'affaire est enterrée !

Une autre question eut, un temps, plus de suite. La Société est saisie par MOREAU, inspecteur des pépinières du roi établies à La Rochette près de Melun, d'un projet de formation de « *pépiniers* », anciens enfants trouvés, souvent contraints à la mendicité. La Compagnie apprécie la proposition et son Secrétaire perpétuel approche BERTIN qui accepte cette *pépinière-école* pour 50 enfants par un arrêt du Conseil en date du 7 février 1767 seulement. Une réussite qui durera jusqu'à l'arrivée de NECKER et ses économies de 1780 conduisant à la fermeture malheureuse de l'établissement.

Début 1766, la question de la suppression des dîmes et autres impositions en cas de défrichement revient à l'ordre du jour car en dépit des promesses du clergé et de seigneurs, l'application laisse à désirer. La Société joint de nouveau BERTIN avec un texte fort bien argumenté et logique vus les engagements précédents : rien n'y fait et l'état des finances ne permet aucune avancée. Une conclusion très décevante pour les plus entreprenants et qui montre le courage en la matière de la Société pourtant majoritairement composée de nobles et d'ecclésiastiques.

Durant cette période, on n'entend guère les propositions et réalisations des Associés *laboureurs*, certes en minorité. Par crainte des réactions de ceux qui les entourent ?

Le prix de 800 livres relatif à la qualité et l'emploi des engrais est décerné, cette même année 1766, à CHARLEMAGNE<sup>19</sup>, cultivateur à Bobigny, sur le rapport d'une imposante Commission formée surtout de praticiens.

L'année suivante, il y a beaucoup d'émulation en matière de charrue. Les Associés suivent l'affaire et ne se contentent pas d'examiner des croquis ou des prototypes : certains se rendent sur le terrain et dans des conditions et saisons variées. Entre plusieurs propositions, c'est une charrue à deux socs de CHARLEMAGNE qui est considérée comme la meilleure. Du coup, il devient Associé mais finalement son instrument est jugé à *perfectionner* et rien n'est transmis au Contrôleur général. Une affaire un peu opaque sur laquelle on ne trouve rien à indiquer de plus.

\*            \*  
\*  
\*  
\*

On s'en rend compte aisément : après des débuts d'intense activité hebdomadaire, il est noté un *alanguissement* de la Société. Ainsi, on fait, sur les années qui suivent 1762, un constat certes d'activités utiles mais assez peu nombreuses et qui sont le fait de quelques Associés seulement. Les autres ont sans doute d'autres sujets de préoccupations : la situation des finances publiques ne cesse de se détériorer et des craintes, pour l'heure diffuses, se manifestent : on ne sait pas trop « *où l'on va* ».

Il est évident, en lisant interventions et écrits, que les Associés ont la volonté de continuer à rendre service et à améliorer l'agriculture qui en a bien besoin, mais un certain fil directeur paraît rompu. Et BERTIN, qui a tant été utile et efficace « *... perdait l'entrain des premières ambitions* » (PASSY, 1912). TRUDAINE disparaît en 1769 et de TURBILLY, certes nettement plus tard, mais il est vite confronté à une situation personnelle difficile, bien indigne de ce Grand homme.

## **La fin d'une première époque**

A partir de 1767, la Société espace ses séances puis les suspend. Il n'y a pas vraiment de moyens qui lui sont attribués, le titulaire du Contrôle général a changé en 1763 et différentes pressions extérieures s'exercent alors que la Société n'a nullement démérité et qu'elle a fait beaucoup dont en osant s'opposer à des situations établies de très longue date ... ce que certains n'oublieront peut-être pas.

La plus claire traduction de cet état est la disparition ou presque des *Mémoires* entre 1761 et 1766-1767 : à cette dernière période des *fascicules* paraissent, contenant successivement ce qu'ont apporté

---

<sup>19</sup> Associé le 14 mai 1767, Associé ordinaire en 1769, décédé en 1776.

BARBERET, avec des notes de BOURGELAT, puis CHARLEMAGNE. Les parutions suivantes ne débiteront que près de 20 ans plus tard, en 1785.

**Un nouveau souffle est nécessaire ou plutôt indispensable pour que la Société perdure et reprenne des activités dignes de son état et de ses capacités.**

**Ce sera l'œuvre que va engager BERTIER de SAUVIGNY qui aura à naviguer avec habileté entre des écueils de diverses espèces, accompagné en partie de nouveaux Associés de qualité et ouverts au progrès.**

\* \*  
\*

### Références bibliographiques

- Archives [dispersées] de l'Académie d'agriculture de France, en particulier comptes rendus des réunions de Bureau [lacunaires]. En l'Hôtel de l'Académie.
- BOULAINÉ J., 1992. Histoire de l'Agronomie en France, Lavoisier, Paris, 392 p.
- CHONÉ É., DUNGLAS J., FERAULT C., ZERT P., 2011. Index biographique des membres, 1761-2011, 134 p, publié avec le concours de l'Association des Amis de l'Académie, ISSN 0989-6988.
- Dossiers académiques [disponibles] des protagonistes. Archives de l'Académie d'agriculture de France.
- FERAULT C., RISSE J., 2020. Sur l'article de Michel-Eugène CHEVREUL consacré au « Mémoire sur les défrichements » du marquis de TURBILLY, paru en 1855 dans le « Journal des savants », 11 p. mises en ligne le 20 avril, academie-agriculture.fr
- LAVERGNE (Léonce de), 1859. La Société d'agriculture de Paris, son histoire et ses travaux, Revue des Deux-Mondes, tome 21, 573-603.
- PASSY L., 1912. Histoire de la Société nationale d'Agriculture de France, T1 : 1761-1793, P. Renouard, Paris, 475 p.

(Mars 2021)

\* \*  
\*